

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2026

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT
PROFESSIONNEL - (N° 1560)

Adopté

N° AC239

AMENDEMENT

présenté par
M. Duparay, rapporteur

ARTICLE 1ER BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« les actions qu'elles entreprennent »

les mots :

« leurs actions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.